



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 juin 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 25 juin 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, le 23 juin 2019, la milice houthiste soutenue par l'Iran a mené une attaque terroriste de drone contre l'aéroport international d'Abha (province d'Assir), dans le sud-ouest de l'Arabie saoudite, par lequel passent chaque jour des milliers de passagers civils de différentes nationalités. L'attaque a fait 1 mort et 21 blessés parmi des civils de nationalités différentes, dont des femmes et des enfants.

La milice houthiste terroriste soutenue par l'Iran a revendiqué dans ses médias l'entière responsabilité de cette attaque terroriste. Les autorités saoudiennes ont découvert qu'un drone « Ababeel/Qasef » avait été employé, ce qui démontre que la milice terroriste a acquis de nouveaux types d'armes. Le fait de viser systématiquement des civils et des biens civils constitue un crime de guerre et une violation persistante des résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question, notamment les résolutions [2140 \(2014\)](#), [2216 \(2015\)](#), [2231 \(2015\)](#), [2451 \(2018\)](#) et [2452 \(2019\)](#).

L'Arabie saoudite et la Coalition en appui à la légitimité au Yémen appliqueront des mesures strictes pour dissuader cette milice terroriste et pour garantir la protection des civils et des biens de caractère civil. En outre, les agents terroristes responsables de la planification et de l'exécution de cet attentat devront répondre de leurs actes, conformément au droit international humanitaire et à ses règles coutumières.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) Abdallah Y. Al-Mouallimi

